



Lois sur les chiens de categorie 2

Par **mike31**, le **02/12/2007** à **19:59**

Bonjour,
Avec toutes ses nouvelles lois, j'avoue être un peu perdu entre la réalité de la loi et le flou médiatique qu'il l'accompagne.
J'aimerais savoir sur une situation concrète, que se passerait-il.
Je possède un rottweiler LOF, vaccin à jour, il ne sort jamais de ma propriété, je suis clôturé la moitié grillage et l'autre moitié clôture électrique, avec un panneau "chien méchant".
Concrètement, si l'enfant de mon voisin ou un de mes amis ou un inconnu entre chez moi et se fait mordre en mon absence, quel est ma responsabilité et quelle peine j'encours??
Et seconde question, le même exemple mais cette fois-ci en étant présent.
Merci d'avance pour vos réponses